

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16182**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Arts, lettres et langues Mention Arts plastiques-Arts appliqués spécialité Design transdisciplinaire : culture et territoire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Chancelier des Universités, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

134f Art et design

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme est un designer responsable qui diagnostique, expertise et intervient à plusieurs moments dans la chaîne de production pour concevoir des projets de création en lien avec le développement territorial en intégrant les réalités socioculturelles, économiques et industrielles.

Il développe des produits, services, systèmes, méthodologies visant notamment à l'amélioration de nos modes de vie, des modes d'interaction entre les communautés et notre environnement en mobilisant des facteurs d'ordre culturel, social et environnemental.

Ce professionnel est un designer citoyen qui analyse les réalités et la stratégie de l'entreprise ou de la collectivité, identifie dans un territoire donné des spécificités culturelles, des savoir-faire, des potentiels et les réinvestit dans des projets intégrant le design.

Il génère des formes d'innovation sociale, de scénario durable et développent une vision prospective, intuitive et sensible des usages.

Il coordonne ou intègre des équipes pluridisciplinaires internationales.

Compétences générales :

- développer des projets de design dans des environnements économiques et culturels complexes
- analyser et prospecter
- élaborer une démarche créative
- gérer et manager des projets
- communiquer et produire

Compétences relevant de la plus-value européenne :

- collaborer dans l'altérité
- analyser et s'adapter
- communiquer à l'écrit et à l'oral en langue maternelle et étrangère

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Art, Design, Communication au sein d'entreprises industrielles ou de services, de collectivités ou d'organismes publics ou parapublics et d'agences de design.

Le titulaire du diplôme peut prétendre aux emplois suivants :

concepteur - créateur dans le champ des arts et du design

chef de projet design

designer, designer conseil

designer indépendant / consultant

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1101 : Création en arts plastiques

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis :

Les étudiants titulaires d'une licence Arts Appliqués, ou de tout autre diplôme équivalent (diplômes d'écoles d'art, licence professionnelle spécialisée) peuvent être candidats à l'entrée en Master 1.

La deuxième année du Master (M2) est accessible à tous étudiant ayant valigé un M1 "Design transdisciplinaire : culture et territoire"

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)

- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)

- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 7

UE 140 Environnement du projet 1 (75h, 9ECTS)
UE 141 Labo de créativité 1 : axe transdisciplinaire (workshop) (75h, 9ECTS)
UE 142 Analyse et enjeux du design contemporain 1 (25h, 3ECTS)
UE 143 Environnement culturel 1 (25h, 3ECTS)
UE 144 Insertion professionnelle 1 (25h, 3ECTS)
UE 145 Langue (25h, 3ECTS)

Semestre 8

UE 240 Environnement du projet 2 (75h, 9ECTS)
UE 241 Labo de créativité 2 : transfert de process et matériaux (75h, 9ECTS)
UE 242 Analyse et enjeux du design contemporain 2 (25h, 3ECTS)
UE 243 Environnement culturel 2 (25h, 3ECTS)
UE 244 Insertion professionnelle 2 (25h, 3ECTS)
UE 245 Langue (25h, 3ECTS)

Semestre 9

UE 350 Environnement du projet 3 (75h, 9ECTS)
UE 351 Labo de créativité 3 : dynamique interculturelle (75h, 9ECTS)
UE 352 Analyse et enjeux du design contemporain 3 (25h, 3ECTS)
UE 353 Environnement culturel 3 (25h, 3ECTS)
UE 354 Insertion professionnelle 3 (25h, 3ECTS)
UE 355 Anglais : Valorisation du projet à l'international (25h, 3ECTS)

Semestre 10

UE 450 Travail de fin de Master (125h, 15 ECTS)
UE451 Labo de créativité 4 : travail collaboratif (75h, 15 ECTS)
UE452 Insertion professionnelle (25h, 3ECTS)
UE453 Ouverture internationale (25h, 3ECTS)

Modalités d'évaluation :

Les évaluations se font par écrit et oralement pour l'ensemble des UE et à travers la soutenance d'un mémoire de fin d'études. Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limitation de durée.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 25 avril 2002 portant création du diplôme national de master, publié au J.O. du 27/04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse - Jean Jaurès à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?RH=services>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse2.fr/>

<http://w3.artsplastiques-artsappliques.univ-tlse2.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse - Jean Jaurès

5 allées Antonio Machado,

31058 Toulouse cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Toulouse - Jean Jaurès/ UFR Arts, lettres et langues / Département Arts plastiques - Arts appliqués

Historique de la certification :